

## ***Procès-verbal du Conseil Municipal***

### ***Séance du LUNDI 11 DECEMBRE 2023 à 18 h 30 en mairie de Mondragon***

**Sous la Présidence de Christian PEYRON, Monsieur Le Maire, en mairie.**

**Etaient présents :**

**Messieurs :** SANCHEZ B – MARSEILLES P – LEBEGUE J – MARCHAND G – TRAMIER JF – SABATIER T – CHARLES P – AIME N (*Arrivée à la question 6*) – BLANC D – COTTIN C

**Mesdames :** ALTIER MA – BERNARD J – BALBI F – VICENTE V – DEPEYRE A – GILLET N – GARCIA A – CASTELAS M – RIGGIO B – LLORET S

**Procurations :** ROMANINI B à ALTIER MA – TRUC Y à PEYRON C – MARCHAND A à MARCHAND G

**Absents excusés :** ROS C – MAUCCI D

#### **1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

23 votes pour.

#### **2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2023**

*Rapporteur : C. PEYRON*

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

23 votes pour.

#### **3/DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET DE LA COMMUNE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La décision modificative N°2 du budget de la commune est approuvée à l'unanimité.

23 votes pour.

#### **4/ENTREPRISE RETENUE POUR LA MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION POUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

L'assemblée a retenu à l'unanimité l'entreprise SOMEGEC implantée à Fontcouverte en AVIGNON pour assurer la maintenance des installations de climatisation et de chauffage des bâtiments communaux pour une durée de 3 ans et pour un montant total de 15 720.00 € sur la durée du contrat.

23 votes pour.

**5/ENTREPRISE RETENUE POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTÉ**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

L'assemblée a retenu à l'unanimité l'entreprise MILLET Architecture implantée à Bollène pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la base d'un tarif de 8.48% sur l'estimation des travaux soit 98 987€04 HT.

23 votes pour.

Arrivée de N. AIME.

**6/ENTREPRISE RETENUE POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE SÉNIORIALE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

L'assemblée a retenu l'entreprise ARNAUD CESAR & CAMILLE PINET ARCHITECTES implantée à SERIGNAN DU COMTAT pour assurer maîtrise d'œuvre pour la construction d'une structure « sénioriales » sur la base d'un tarif de 9.60% sur l'estimation des travaux soit 192 000€ HT.

24 votes pour.

**7/CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS D'ENTRETIEN DE LA RÉSIDENCE « LES BALCONS DE PEYRAFEUX » ENTRE LA COMMUNE ET GRAND DELTA**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La convention définissant les modalités d'entretien de la résidence « Les Balcons de Peyrafeux » avec Grand Delta est approuvée à l'unanimité.

24 votes pour.

**8/MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL A LA CCRLP - ABROGE LA DÉLIBÉRATION N° 136/2023**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

L'assemblée a abrogé la délibération n°136/2023 du Conseil Municipal du 6 novembre 2023 et approuvé la convention avec la Communauté des Communes Rhône Lez Provence pour la mise à disposition d'un agent communal pour exercer des missions de maintenance et d'entretien technique, dans le cadre du transfert de compétences optionnelles « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

24 votes pour.

**9/CONVENTION DE RENOUELEMENT DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT PROVENANT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À LA CCRLP**

*Rapporteur : Benoît SANCHEZ*

L'assemblée a voté à l'unanimité le versement à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence de 100 % du produit de la taxe d'aménagement perçu sur les Zones d'Activités Economiques (ZAE) selon les modalités fixées dans la convention de reversement et autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

24 votes pour.

**10/DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUEVABLES**

*Rapporteur : Benoît SANCHEZ*

L'assemblée a approuvé à l'unanimité l'identification des zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables et autorisé Monsieur le Maire à transmettre ces propositions au référent préfectoral et à la communauté de Communes Rhône Lez Provence.

B. SANCHEZ précise que la Commune travaille en lien avec les ABF sur la création de périmètre délimité des abords (PDA), au titre de l'article L621-30-II du code du patrimoine, en substitution des périmètres automatiques actuels de 500 mètres autour des monuments historiques.

24 votes pour.

**11/ÉCHANGE DE PARCELLES AU PATATIN ENTRE MME LE HENAUFF ET LA COMMUNE**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité de procéder à l'échange des parcelles B104 et B105, quartier du Maupas appartenant à Mme LE HENAUFF Julie et la parcelle B106 appartenant à la Commune et d'autoriser Monsieur le Maire à conclure cette échange impliquant une soulte de 111€01, accorder un accès piétonnier à cette dernière par la parcelle B104 et la prise en charge des frais de notaire.

24 votes pour.

**12/CONSTITUTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS SUR LA PARCELLE ZN N°367**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

La convention de servitudes sur la parcelle cadastrée section ZN n°367 établie entre la Commune de Mondragon et Enedis est approuvée à l'unanimité.

24 votes pour.

### **13/CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR PASSAGE D'UNE CANALISATION ASSAINISSEMENT AU PROFIT DES ÉPOUX LUCCHESI**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Il est approuvé à l'unanimité l'abrogation de la délibération n°107/2016 du 10 octobre 2016 et la constitution d'une convention de servitude de passage pour le raccordement au réseau public d'eaux usées au profit des époux LUCCHESI ayant acquis la parcelle cadastrée section B n°2680, et pour les seuls besoins de la maison édifiée sur cette parcelle, conformément au permis de construire n° PC08407814N0015 du 21 octobre 2014. Il est précisé que les frais d'actes seront à la charge de la Commune (comme précisé dans la délibération initiale du 10 octobre 2016) et Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de servitude, l'acte notarié et tout document s'y rapportant.

24 votes pour.

### **14/PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR UN VOYAGE SCOLAIRE ORGANISÉ PAR LE COLLÈGE PAUL ELUARD**

*Rapporteur : Marie Andrée ALTIER*

Il est voté à l'unanimité le versement d'une participation financière de 10 € par jour et pour les 17 élèves mondragonais participant au voyage scolaire organisé par la collège Paul Eluard, soit la somme de 850 €.

24 votes pour.

### **15/VALIDATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE**

*Rapporteur : Marie Andrée ALTIER*

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le renouvellement du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) de Mondragon pour la période 2024-2026, visant à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires et autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

24 votes pour.

### **16/AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CARRIÈRE QUARTIER SAINT LOUP A MORNAS**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

Concernant l'avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière « Montmou » pour une prolongation de l'activité de neuf années supplémentaires, Monsieur le Maire précise que le dossier déposé le 19 janvier 2023, complété le 28 août 2023 a été classé complet et régulier par l'inspection des installations classées dans son rapport du 29 septembre 2023. Agissant pour le compte du ministre (niveau national) et des préfets (niveau territorial), l'inspection des installations classées s'appuie sur des valeurs clés qui fondent son engagement : l'équité ; la compétence ; l'impartialité ; la transparence. Sur ces fondements, l'inspection des installations classées examine les projets portés par des acteurs industriels ou agricoles, évalue périodiquement les impacts et les risques présentés par les sites existants (examens documentaires, inspections sur site) et amène les exploitants à progresser de façon constante. Elle développe une approche intégrée des sites : approche du projet au sens de la directive sur l'évaluation des incidences (évaluation environnementale), rejets dans l'environnement, risques, utilisation de substances dangereuses, efficacité énergétique et économie de ressources (utilisation quantitative de l'eau, économie circulaire...).

Il n'y a donc, d'après lui, aucun risque de pollution de l'eau sinon la DREAL aurait relevé cette hypothèse dans son rapport.

Il évoque l'avis favorable du SDIS du Vaucluse en date du 28 septembre 2023 qui écarte des risques potentiels pour le massif d'Uchaux et ses riverains.

Il précise que la commune a émis un avis favorable en fin d'année 2022 pour la société Ets RICARD SARL dont le siège social est situé route d'Uchaux à Mornas (84550) afin d'obtenir le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière située aux lieux dits Mourre de Lira et Montmou sur le territoire de la commune de Mornas (le projet portait sur un périmètre d'autorisation de 11,5 hectares).

Il ajoute que le nombre de carrières d'exploitation de sables sur le territoire du Vaucluse ne soit pas en surnombre et permet de maintenir une concurrence de prix et l'emploi sur notre secteur.

Au regard de ces éléments, à savoir l'avis favorable d'un organisme d'Etat assurant que l'installation respecte les règles en vigueur, l'avis favorable du SDIS, dans un souci d'équité vis-à-vis de l'ensemble des carrières sur ce secteur et dans l'intérêt du maintien de l'attractivité économique, il propose d'émettre un avis favorable sous réserve de prise en compte des observations du commissaire enquêteur.

L'assemblée émet un avis favorable.

24 votes pour.

#### **17/AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL – PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-ESPRIT**

*Rapporteur : Benoît SANCHEZ*

L'assemblée a émis un avis favorable au règlement local de publicité de la Commune de Pont-Saint-Esprit.

24 votes pour.

#### **18/COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DU SYNDICAT DE L'EAU POTABLE RHÔNE AYGUES OUVÈZE – ANNÉE 2022**

*Rapporteur : Benoît SANCHEZ*

L'assemblée a pris acte du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service du Syndicat de l'eau potable Rhône Aygues Ouvèze.

#### **19/PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ABROGE LA DÉLIBÉRATION 81-2019 DU 20 MAI 2019**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

L'assemblée a abrogé la délibération 81/2019 du Conseil Municipal du 20 mai 2019 et défini les participations de raccordement comme suit :

- Constructions neuves :
  - Jusqu'à 120 m<sup>2</sup> de SP (surface plancher): 2 000,00 €
  - Par tranche de 20m<sup>2</sup> supplémentaire : 400,00 €

- Constructions d'immeubles collectifs neufs :
  - o Par logement créé : 2 000.00 €
- Extension ou aménagement d'immeuble existant :
  - o Unité indépendante d'origine : aucune participation
  - o Par unité indépendante supplémentaire : 1 000,00 €
- Raccordement des constructions existantes (hors secteur Boissouteyrand, Vélébos et Combes) à un nouveau réseau d'égout collectif (avec obligation de se raccorder dans les deux ans) : 1 000,00 € par logement.
- Raccordement des constructions existantes sur les secteurs Boissouteyrand, Vélébos et Combes au nouveau réseau d'égout collectif (avec obligation de se raccorder dans les deux ans) : 2 000,00 € par logement.
- Raccordement des bâtiments à usage professionnel et/ou commercial situés en zone d'activité : 4 000.00 €

24 votes pour.

## **20/CONSTRUCTION MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – SOLLICITATION DE SUBVENTION - ABROGE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 118/2023**

*Rapporteur : Christian PEYRON*

L'assemblée a validé le projet de construction de Maison de Santé pluridisciplinaire, abrogé la délibération n°118/2023 du 28 septembre 2023, voté les demandes de subvention aux partenaires, à savoir la Préfecture au titre du FNADT et le Fond Vert, l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Régional et le Conseil Départemental pour participer au financement du projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire tel que décrit précédemment et autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

24 votes pour.

## **INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **• Arrêté décidant de la révision de loyer de biens communaux**

- Le loyer mensuel de la place de parking n°12 (sis rue Anatole France) occupée par Monsieur TELLIER David est porté à 46€67 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 (loyer antérieur 43€21) – Arrêté n° 573/2023.

### **• Arrêté décidant de l'attribution d'un bien communal à la location**

- Le logement situé 21, Impasse du Clos Perrot est attribué à Monsieur et Madame BAJDIKH à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour un loyer mensuel de 699€ - Arrêté n° 535/2023.

### **• Gestion des cimetières :**

- Acquisition d'une case Columbarium n° 5 – Peyrafeux II en date du 30 octobre 2023 pour un montant de 484€ par Monsieur DO VAN TUAN Marc.

- Acquisition d'une concession cinquantenaire de 4/6 places n° 3 Allée des Églantiers – Peyrafeux II en date du 22 novembre 2023 pour un montant de 825€ par Monsieur MALLIA André et Madame MALLIA Catherine (née EYLIEU).

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département aura la gestion de la Nationale 7 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La séance est levée à 20h.



Le Maire de Mondragon,  
Christian PEYRON.

Fait à MONDRAGON, le 20 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,  
Patrice CHARLES.

### Signature des membres présents :

1- PEYRON Christian

2- SANCHEZ Benoît

3- ALTIER Marie-Andrée

4- MARSEILLES Patrice

5- BERNARD Josette

6- LEBEGUE Jean

7- BALBI Francette


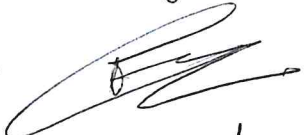










8- MARCHAND Guy

9- MARCHAND Any

10- MAUCCI Denis

11- SABATIER Thierry



- 12- LLORET Suzy 
- 13- RIGGIO Béatrice 
- 14- ROMANINI Bruna 
- 15- BLANC Didier 
- 16- TRAMIER Jean-François 
- 17- ROS Céline 
- 18- VICENTE Virginie 
- 19- CHARLES Patrice 
- 20- GILLET Nadine 
- 21- TRUC Yannick 
- 22- AIME Nicolas 
- 23- GARCIA Aurélie 
- 24- CASTELAS Morgane
- 25- DEPEYRE Arlette
- 26 – COTTIN Jean-Claude